

# AD ACV extraordinaire

mercredi 28 janvier 2026 • 19:30 - 20:30 | Restaurant de l'Avenir à Remaufens

## Participants

**Présents** François Genoud, Charles Ducrot, Jean-Claude Bongard, André Droux, Joëlle Ducotterd, ainsi que les délégués-ées et invités-ées selon liste

## 1 Ouverture de l'AD

### 1.1 Accueil - Salutations - Constitution de l'Assemblée - Nomination des scrutateurs

**François Genoud**, Président de l'Assemblée des délégués de l'ACV, ouvre cette assemblée extraordinaire à 19h30 et procède aux salutations d'usage, comprenant les syndics, les délégués des communes, les députés, les collaborateurs et collaboratrices de l'ACV, ainsi que les représentants de la presse. Il souhaite la bienvenue également à M. Gilles Léchot et Mme Eve Berdat de la société Compas, mandataire dans le cadre de la pré-étude de la gouvernance régionale.

Cette assemblée se tient à Remaufens. La parole est donnée à M. Stéphane Dorthe, Syndic, qui souhaite avec plaisir la bienvenue à cette assemblée et invite les participants à l'apéritif servi à l'issue de la soirée. **Le Président** le remercie pour ses mots de bienvenue, pour l'accueil et l'apéritif qui suivra.

Au niveau de la constitution de l'assemblée, **les 9 communes sont présentes. La Commune de Châtel-St-Denis n'ayant pas reçu toutes ses voix, le nombre de voix est de 40 sur 43, ce qui porte la majorité à 21 voix.**

**Le Président** nomme ensuite deux scrutateurs, soit M. Jean-Bernard Jaquet de la Commune de La Verrerie et Mme Christine Varone de la Commune de Granges. Ils sont d'ores et déjà remerciés pour leur collaboration. Les personnes qui souhaitent se prononcer lors des discussions sont invitées à se lever et à se présenter afin de faciliter la prise de notes.

La convocation a été adressée le 16 janvier dernier à chaque délégué.e. Elle est jointe au présent procès-verbal, ainsi que la liste des présences/excusés et la présentation ppt. **Le Président** met en discussion la convocation et l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, la convocation et l'ordre du jour, tels que présentés, sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité. L'Assemblée est considérée comme habilitée à délibérer.

## 2 Approbation du PV

### 2.1 Assemblée des délégués du 26 novembre 2025

**Le Président** mentionne que le procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués a été transmis à qui de droit. Après avoir demandé s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet, il procède à son approbation.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire des délégués du 26 novembre 2025 est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Joëlle Ducotterd.

## 3 Message n° 8 - Gouvernance régionale - crédit d'investissement supplémentaire

### 3.1 Présentation

#### *Message n° 8 de la Conférence des Syndics à l'Assemblée des délégués extraordinaire du 28 janvier 2026*

#### **Demande de crédit supplémentaire de CHF 170'000.- pour la suite de l'étude sur la gouvernance régionale**

La Conférence des Syndics sollicite l'Assemblée des délégués à autoriser l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 170'000.- TTC destiné à la suite de l'étude sur la gouvernance régionale.

#### **Préambule**

Le District de la Veveyse, fort de ses neuf communes, fait face à une complexité croissante de ses structures intercommunales. Bien que les collaborations actuelles entre associations et au sein de celles-ci fonctionnent normalement, le maintien du statu quo semble aujourd'hui non viable à terme pour répondre aux défis futurs de gestion et de coordination.

À la suite d'une étude de faisabilité remise en novembre 2025, il apparaît que la création d'une commune unique à neuf est l'option la plus robuste pour supprimer durablement la problématique des intercommunalités. Une consultation politique menée auprès de chaque Conseil communal a confirmé cette orientation : six communes privilégièrent la fusion à neuf, tandis que deux autres privilégièrent le statu quo ou une fusion resserrée, tout en acceptant de participer à l'étude approfondie de cette option. Enfin, une commune privilégia des fusions resserrées. C'est dans cet esprit de responsabilité et de vision à long terme que la Conférence des Syndics a validé, à l'unanimité, le lancement de ce projet d'étude.

#### **But de la dépense**

Le crédit sollicité vise à s'adjointre les services du bureau spécialisé Compas Management Services pour piloter les étapes clés conduisant à la décision populaire :

**1. L'état de situation opérationnel** : Une analyse structurée des prestations, processus et finances des neuf administrations.

**2. Le concept de fusion** : La définition stratégique de la future commune, incluant les aspects financiers et la place des sous-régions.

À l'issue de l'étape 2, intitulée **Concept de fusion**, le livrable remis au mandant est un document définissant les contours principaux de la future commune fusionnée. Ce document comprend les éléments suivants :

- **L'intention stratégique** : La définition de la vision et du positionnement de la nouvelle entité (pourquoi, comment, vers quoi).
- **Le cadre financier** : Une analyse des contraintes financières et budgétaires liées au projet.
- **Les thématiques spécifiques** : Une attention particulière est portée aux impacts sur les intercommunalités du district et à la prise en compte de l'existence des « sous-régions ».
- **L'opinion publique** : Une analyse de ce qui unit ou différencie les populations concernées.

Ce rapport sert de base pour un **point de décision politique** intermédiaire. Ce jalon permet aux autorités de valider le passage à l'étape 3 pour une fusion à neuf communes ou, si nécessaire, de réorienter le processus vers des fusions « resserrées ». Ce mandat garantit une approche **neutre, experte et structurée**.

A relever enfin qu'en cas de fusion, une aide financière est octroyée par l'Etat. Celle-ci correspond à Fr. 200.- par commune, multiplié par le chiffre de la population légale. Une majoration du multiplicateur de 0,1 est accordée dès la troisième commune.

#### **Plan de financement (montant TTC)**

<b>Coût estimé pour la suite de l'étude</b>		<b>Montant CHF</b>	<b>Taux CHF</b>
Mise sur pied et Etat de situation	T1-2/2026	68'782	
Concept de fusion	T3-4/2026	63'580	
Jetons de présences		15'000	
Communication		15'000	
Divers et imprévus		7'638	
<b>Coût total estimé</b>			<b>170'000.00</b>

<b>Incidence financière sur les charges de fonctionnement après consolidation</b>		<b>Montant CHF</b>	<b>Taux CHF TTC</b>
Charges financières annuelles sur l'emprunt bancaire de			170'000.00
Intérêt	1,50%	2'550.00	
<i>La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie</i>			
Amortissement sur 10 ans	10,00%	17'000.00	
<i>Réf. 1429 Directives 4 SCom Autres immobilisations incorporelles - études</i>			
Estimation coût annuel à charge des communes			19'550.00

#### **Conclusion**

Ce projet n'est pas une décision de fusion immédiate, mais l'engagement d'une démarche rigoureuse pour offrir à nos autorités et à notre population une base de décision solide et transparente. Il s'agit de pérenniser la qualité de nos services publics et notre capacité d'investissement pour les 20 prochaines années.

La Conférence des Syndics vous propose d'accepter l'autorisation d'engager le montant supplémentaire de **CHF 170'000.- TTC** destiné à la suite de l'étude sur la gouvernance régionale.

Les étapes 3 et 4, qui vont jusqu'à la décision finale (votation populaire), seront soumises à l'approbation de l'Assemblée des déléguées, en fonction des décisions prises par les exécutifs après consultation de la population. Le montant correspondant est estimé à CHF 100'000.-, conformément au devis du mandataire.

Remaufens, le 28 janvier 2026

---

#### **Présentation**

**Le Président** présente le projet de gouvernance régionale en collaboration avec **M. Léchot** de Compas. La présentation ppt est jointe au présent procès-verbal et disponible sur demande.

Tout d'abord, **le Président** revient sur l'état de situation qui a été établi durant le 2ème semestre 2025 en collaboration avec les responsables politiques, administratifs, comptables et techniques des communes. Des ateliers politiques ont été organisés pour analyser les options de fusion. C'est à ce moment-là que la phase organisationnelle entre Compas et le Comité de pilotage a commencé.

Un rapport établi par Compas a été remis en novembre 2025 à la Conférence des syndics et au Comité de pilotage, recommandant principalement deux options : des fusions resserrées et une commune unique. Les premières sont techniquement plus simples mais ne résolvent pas les problèmes d'intercommunalité, tandis que la commune unique supprime ces problèmes mais engendre des défis techniques.

Au sein de la Conférence des syndics, six communes sur neuf ont exprimé leur préférence pour la fusion à neuf comme première option, tandis que les autres ont priorisé le statu quo ou les fusions resserrées. Le Comité de pilotage a unanimement soutenu la fusion à neuf et rejeté les autres options. Si cette fusion échoue, une association à buts multiples serait envisagée.

Les Comités directeurs du RSSV et de l'ASSCOV ont également été consultés, et les résultats montrent un large soutien pour la fusion à neuf, consolidant l'idée d'une étude de projet. À ce stade, huit communes sur neuf sont alignées pour avancer avec le projet de fusion.

**Le Président** donne ensuite la parole à M. Léchot de Compas.

**M. Léchot** souligne que le projet de fusion des communes est actuellement à un tournant, avec la fin de la phase stratégique et le début de la phase opérationnelle. Cette transition est essentielle pour concrétiser les décisions prises lors des discussions précédentes et pour aligner les visions des différentes communes impliquées.

**M. Léchot** donne des explications sur la phase opérationnelle qui comprend trois sous-phases distinctes. L'objectif principal est de réaliser un état des lieux détaillé des communes. Cela implique de rassembler des informations précises sur les services et les prestations actuels, notamment en ce qui concerne l'éducation, les infrastructures et les services aux citoyens.

Un point crucial est que cet état de situation doit être suffisamment détaillé pour permettre aux habitants de comprendre ce qui sera offert dans la nouvelle structure communale. Cela inclut la répartition des ressources humaines, la qualité des services et les engagements financiers. **M. Léchot** précise que les derniers comptes disponibles des communes seront utilisés pour cette analyse, afin d'assurer que les données soient à jour et pertinentes.

À partir des résultats de l'état de situation, une projection sera faite concernant l'organisation des prestations dans la commune fusionnée. Cela comprendra des décisions sur où et comment les services seront fournis. Il est essentiel que cette projection prenne en compte la proximité des services pour les habitants. Par exemple, **M. Léchot** mentionne l'importance de déterminer s'il sera nécessaire de créer des antennes dans certaines communes ou si les services pourront être gérés à distance. Cette phase inclura également la détermination des niveaux de service qui seront offerts et la manière dont les différentes communes pourront se rassembler autour d'un même standard.

Un moment de décision sera institué pour permettre à chaque commune de se prononcer sur le projet de fusion en fonction des informations et des projections présentées. Ce point de décision sera crucial, car il permettra aux communes de valider ou de réévaluer leur position par rapport à la fusion. **M. Léchot** insiste sur l'importance d'une communication claire pour que chaque commune puisse prendre une décision éclairée.

Le projet sera géré par un Comité de pilotage, qui comprendra des représentants politiques et administratifs. Ce comité sera responsable de la gestion du projet et de la prise de décisions stratégiques. Pour aborder les différents aspects de la fusion, plusieurs groupes de travail seront constitués. Chaque groupe se concentrera sur des thématiques spécifiques (technique, administratif, finance, etc.), permettant ainsi une approche ciblée et efficace.

**M. Léchot** souligne également l'importance de la séparation des rôles : les politiques se concentreront sur la vision et le concept de la fusion, tandis que les collaborateurs techniques et administratifs apporteront les informations nécessaires à la prise de décision.

**M. Léchot** conclut en insistant sur l'importance d'aborder ce projet avec une attitude positive. L'objectif de cette démarche est de tout faire pour que les communes puissent continuer de bien travailler. Il encourage à travailler ensemble avec optimisme, car cela facilitera le processus et contribuera à des résultats bénéfiques pour l'ensemble des habitants.

**Le Président** remercie M. Léchot pour sa précieuse collaboration et la qualité de sa présentation.

### 3.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **Cédric Borer**, Président de la Commission financière. Il donne lecture au rapport suivant :

---

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRES DES DÉLEGUÉS DU 28 JANVIER 2026**

##### **Travail de la Commission**

*Les membres de la Commission financière ont reçu les documents concernant l'assemblée extraordinaire de l'ACV le 28 janvier 2026. La Commission financière s'est réunie dans les locaux de la commune de Semsales en date du jeudi 15 janvier 2026. Au cours de cette séance, la Commission financière prend note des présences de Monsieur François Genoud Préfet, Monsieur André Droux Manager, Monsieur Charles Ducrot Président et Mme Joëlle Ducotterd Secrétaire. Monsieur François Genoud a parcouru le message n° 8 avec les membres de la Commission, ce qui a permis de poser toutes leurs questions, et la Commission a ainsi pu ensuite établir son préavis.*

*La Commission financière tient à remercier tous les membres présents pour la qualité des explications et des documents qui ont été fournis à la Commission, ainsi que pour la précision des réponses apportées aux questions qui ont été posées.*

##### **Préavis**

##### **Message n° 8**

*Après avoir analysé le message n° 8, sur l'aspect financier et dans le but de faire avancer les choses, la Commission financière donne un **préavis favorable à l'unanimité**.*

*Pour la Commission financière, Cédric Borer, Président, Nicolas Genoud, Secrétaire et Benoît Jordil, membre.*

*Châtel-St-Denis, le 19 janvier 2026*

---

**Le Président** remercie **Cédric Borer** ainsi que ses collègues de commission Nicolas Genoud et Benoît Jordil.

### 3.3 Discussion / approbation

Avant d'ouvrir la discussion à la suite de ce préavis, **François Genoud** rappelle avoir reçu en date du 20 janvier dernier la position de la Commune d'Attalens. Une réponse de sa part a ensuite été envoyée le 22 janvier. Ces échanges font parties intégrantes du présent procès-verbal.

---

#### **Prise de position de la Commune d'Attalens du 20 janvier 2026**

##### **Assemblée extraordinaire des délégués du 28.01.26**

*Le Conseil communal et les délégués ont étudié l'ordre du jour de l'assemblée des délégués et font part de leur position relative au point 3. Gouvernance régionale - Crédit d'investissement supplémentaire.*

*Sur le principe, le Conseil communal est favorable à l'octroi d'un crédit supplémentaire afin de poursuivre l'étude sur la gouvernance régionale. Il demande cependant que les conditions suivantes soient respectées :*

*Le projet d'étude doit tenir compte des attentes de toutes les communes concernées. L'étude doit donc porter dès le départ sur les deux variantes possibles, à savoir :*

- La fusion à neuf communes

- Les fusions resserrées.

*Le concept de fusion devra par conséquent contenir les éléments permettant de valider le passage à l'étape 3 pour ces deux variantes. Il s'agit de s'assurer que le montant engagé puisse servir à étudier les deux scénarios.*

*Le point de décision politique intermédiaire n'est pas facultatif mais obligatoire. Il doit permettre de sonder l'opinion publique. Pour Attalens, cela signifie de requérir l'avis de l'Exécutif, du Conseil général et plus largement de la population. Les informations mises à disposition (taux d'imposition, etc.) et les questions posées devront là aussi porter sur les deux variantes possibles et permettre d'obtenir un résultat probant afin de concentrer ensuite les efforts vers le scénario souhaité par la population.*

*Le Conseil communal demande par conséquent l'assurance que ses demandes seront prises en compte, idéalement par une modification du message allant dans ce sens ou selon la forme qui vous paraîtra la plus appropriée.*

*Le Conseil communal d'Attalens*

---

### **Réponse de M. le Préfet à la Commune d'Attalens le 22 janvier 2026**

*Monsieur le Syndic,  
Mesdames, Messieurs,*

*J'accuse bonne réception de la position de la commune d'Attalens, qui a retenu ma meilleure attention.  
En préambule, je me réjouis du fait que le Conseil communal soit favorable sur le principe de poursuivre l'étude sur la gouvernance régionale. Concernant les deux demandes formulées, je peux y répondre comme suit :*

#### **Contenu des étapes 1 et 2 de l'étude**

*Pour rappel, l'étude de Compas sur la réforme de la gouvernance régionale (juillet-novembre 2025) prenait en compte un maximum de variantes possibles, dont les deux que vous mentionnez. Or, dans sa séance du 15 janvier dernier, la Conférence des syndics a validé à l'unanimité le principe d'un projet d'étude pour une fusion à 9 communes, sans autre variante pour ces deux premières étapes. Toutefois, comme l'étape 1 consiste à établir un état des lieux exhaustif de toutes les communes, ce travail peut s'avérer utile pour tout type de fusion. En revanche, l'étape 2 permettra d'établir le concept de fusion, qui tiendra compte de toutes les thématiques importantes (finances, politique, infrastructures, services, etc.). Vous comprendrez donc aisément qu'il n'est pas possible d'envisager des concepts pour des fusions resserrées, alors qu'on ne sait même pas de quelle(s) fusion(s) il s'agirait. Par conséquent, si à l'issue de la 2ème étape certaines communes souhaitent renoncer à la commune unique et envisager une fusion resserrée, elles seront elles-mêmes libres d'établir le concept y relatif.*

#### **Point de décision politique intermédiaire**

*Le dernier paragraphe du message précise clairement que ce point de décision est en effet obligatoire, et non facultatif :*

*« Les étapes 3 et 4, qui vont jusqu'à la décision finale (votation populaire), seront soumises à l'approbation de l'Assemblée des déléguées, en fonction des décisions prises par les exécutifs après consultation de la population.*

*Au surplus et comme vous le mentionnez, il est évident que les législatifs devront être consultés, de même qu'ils avaient été informés courant décembre 2025 des résultats de l'étude Compas.*

*Afin d'assurer la formalité exprimée dans le dernier paragraphe de votre document, votre position et la présente réponse feront partie intégrante du PV de l'AD du 28 janvier prochain. Dans l'intervalle, je reste volontiers à disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.*

*Avec mes meilleurs messages,  
François Genoud, Préfet*

---

## **Discussion**

**Le Président** donne en premier la parole à la Commune d'Attalens pour des éventuels compléments à apporter. La discussion sera ensuite élargie à l'ensemble des membres présents.

**Eliot Savoy** de la Commune d'Attalens demande une clarification au niveau de la consultation de la population. Est-ce qu'elle sera sondée préalablement ou uniquement sur un projet de convention ? **Le Président** explique que la population et les législatifs seront consultés sur un **concept de fusion** au terme de la 2ème sous-phase de la phase opérationnelle, soit après un état de situation. A ce stade-là, il n'y a pas encore de convention, mais uniquement un concept.

**Eliot Savoy** comprend que la population sera donc consultée uniquement sur un seul concept et non un choix. **Le Président** explique que le Copil s'est basé sur la majorité. Cette consultation de la population aura lieu vraisemblablement entre mars-avril 2027. C'est un point de situation obligatoire dans le processus.

**Pierre-Alain Perroud** de la Commune d'Attalens demande s'il s'agira bien d'un sondage et non d'un vote. **Le Président** explique que pour l'instant la manière de faire n'est pas encore clairement définie, mais le temps sera pris pour discuter avec les communes. **M. Léchot** ajoute que ce sera quelque chose de qualité et non une situation bancale qui risquerait d'être refusée.

**Sabine Comissetti** de la Commune de Bossonnens demande s'il sera également possible de proposer une fusion à 7 ou 8 à ce moment-là ? Selon les résultats du sondage, il y a plusieurs scénarios possibles. A analyser sur le moment. **Le Président** précise que lorsque les communes seront consultées, il s'agira alors de se décider.

**Charles Ducrot** de la Commune de Châtel-St-Denis rappelle que le montant de CHF 170'000.- est bien un montant jusqu'à ce stade du sondage. **Le Président** ajoute qu'il faudra compter encore un montant de CHF 100'000.- pour la sous-phase jusqu'à la convention. Le cas échéant, il y aura encore une phase de mise en œuvre qui coûtera également mais une fois acceptée, les subventions cantonales seront assurées.

**Savio Michelod** de la Commune de Granges transmet la position suivante :

*Le Conseil communal de Granges est constant dans sa position : il n'existe à notre sens pas d'alternative réellement satisfaisante entre le statu quo et une fusion d'envergure. C'est aussi ce qu'a démontré l'analyse des différentes options, après un processus qui a intégré l'ensemble des conseillers communaux du district. C'est dans cette perspective que le Conseil communal de Granges soutiendra le crédit proposé ce soir, en précisant qu'une fusion à 8 est aussi possible, si une commune souhaite se retirer du processus. J'insiste sur un point essentiel : ce soir, nous ne votons pas la fusion. Nous votons une étude. Cette étude s'inscrit dans une direction claire, c'est vrai, mais cette direction résulte d'un choix politique et démocratique, basé sur une analyse précise des différentes options étudiées. Le rôle des exécutifs est désormais de développer l'option retenue et, le moment venu, de consulter la population. Des désaccords existent, et ils sont légitimes. Mais refuser aujourd'hui de financer une étude complète et objective reviendrait à interrompre un processus démocratique et à priver la population des informations nécessaires à un débat éclairé puis à un vote. Refuser ce crédit, ce n'est donc pas seulement s'opposer à une fusion d'envergure : c'est renoncer à l'étude, c'est renoncer à l'information, c'est renoncer à la possibilité pour la population de se prononcer sur ce projet en connaissance de cause. Pour ces raisons, et parce que nous sommes tous conscients de la nécessité d'améliorer la gouvernance de notre région, le Conseil communal de Granges vous invite à accepter le crédit d'étude.*

**M. Etienne Wirz** de la Commune d'Attalens souhaite savoir si le sondage à l'horizon mars-avril 2027 sera une consultation pour tous les citoyens ou uniquement un échantillon. **Le Président** rappelle qu'il n'y a pas encore de manière établie mais elle devra être la plus représentative possible. **M. Léchot** ajoute qu'il ne faut pas faire un sondage, mais une enquête. Il faut donner à tout le monde la possibilité de s'exprimer. Ce sera extrêmement important de choisir les bons mots. **Le Président** ajoute que le temps nécessaire sera pris pour une communication bien faite.

**Eliot Savoy** se dit à moitié satisfait car sonder la population sur les deux variantes est nécessaire pour la Commune d'Attalens qui ne veut pas choisir pour le citoyen. **M. Léchot** explique qu'il sera difficile de créer un concept à 9 et un concept à 3x3 communes. On peut par contre imaginer adapter l'enquête.

**Le Président** rappelle que 3 communes ne veulent pas de petite fusion. **Charles Ducrot** précise que la Commune de Châtel-St-Denis est convaincue d'une problématique de gouvernance à régler et c'est pour cette raison qu'elle souhaite une fusion à 9.

**Savio Michelod** comprend la position d'Attalens mais il est difficile de se prononcer sans connaître toutes les données. Et seuls les exécutifs peuvent les avoir en main. Il rappelle que les exécutifs ont été élus aussi pour prendre des décisions.

Avant de passer au vote, **le Président** souhaite partager l'éditorial de M. Pharisa du journal La Gruyère. Dans le panorama des dépôts de listes en vue des prochaines élections communales, il est question de *législature charnière* à venir, celle où l'on ne pourra plus repousser certains choix. Les sujets relevés sont les finances communales (priorisation des investissements, santé, mobilité, tourisme) et la gouvernance (système de milice, dossiers complexes). Cet éditorial résume bien l'enjeu de cette assemblée.

A la suite des différents compléments d'informations reçus, **Pierre-Alain Perroud** demande au Président une suspension d'Assemblée afin que les délégués d'Attalens puissent se réunir. Il est 20h30. **Le Président** accorde une suspension de 5 minutes tout en rappelant la *Procédure à suivre lors du vote du budget* : bien qu'il ne s'agisse pas d'un amendement, si des éléments probants essentiels durant la discussion interviennent, une demande de suspension peut être demandée.

L'assemblée reprend. **Le Président** demande s'il y a encore des remarques ou interventions. Ceci n'étant pas le cas, il passe au vote.

Les délégués sont priés d'approuver cette charge en levant leur bulletin de vote.



Approbation : 40

Avis contraire : 0

Abstention : 0

La charge est approuvée à l'unanimité

**Le Président** remercie les délégués pour leur confiance par applaudissement. Trois mots lui viennent à l'esprit : vision, réflexion, ambition.

## 4 Divers

### 4.1 Divers

**Le Président** demande s'il y a des divers. Ceci n'est pas le cas du côté de l'assemblée.

Au nom de toute l'équipe du personnel de l'ACV, **le Président** a le plaisir de présenter Mme Claire Lang, nouvelle collaboratrice en qualité de Chargée de projet enfance. **Mme Lang**, qui a pris ses fonctions le 5 janvier dernier se réjouit de la future collaboration avec les communes membres. **Le Président** lui souhaite plein succès.

Au terme de l'assemblée, **le Président** adresse ses remerciements d'usage. Il remercie tout d'abord les délégués des Communes de la confiance témoignée, les invités, les scrutateurs, les membres de la Conférence des Syndics et le personnel de l'ACV. Il remercie également M. Léchot et Mme Berdat de la société Compas, et enfin les représentants de la presse.

La séance est levée à 21h30.

Les personnes présentes sont invitées à partager un moment de convivialité autour d'une agape offerte par la Commune de Remaufens qui en est vivement remerciée.

---

**François Genoud**

Préfet et Président AD

---

**Joëlle Ducotterd**

Responsable de l'administration